



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Ex-République yougoslave de Macédoine

Question écrite n° 62756

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Macédoine. En effet, depuis plusieurs semaines, un conflit ouvert oppose l'armée macédonienne à des rebelles albanais. De nouvelles flambées de violences ont eu lieu encore récemment, en dépit des appels au calme de la part de la communauté internationale. Le 17 mai dernier, le secrétaire général de l'OTAN annonçait que son organisation était prête à fournir une assistance militaire à la Macédoine. Il souhaiterait savoir si la France envisage de s'associer à une telle action.

Texte de la réponse

L'évolution de la situation en Macédoine est suivie avec préoccupation par les autorités françaises. La France et l'Union européenne ont condamné vigoureusement le recours à la violence et appelé toutes les parties à prendre leurs responsabilités en concluant rapidement un accord politique. L'annonce par le président Trajkovski, à l'issue de la visite en Macédoine, le 26 juillet, de MM. Solana, Robertson et Geoana, respectivement représentants de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'OSCE, de la reprise du dialogue politique a constitué un signe encourageant. Les dirigeants des principaux partis politiques du pays doivent, sur la base des progrès déjà enregistrés, conclure au plus tôt ce dialogue devant mener à des réformes politiques substantielles. Seul un règlement politique acceptable par toutes les parties et qui mettra en oeuvre des mesures constitutionnelles et législatives garantissant la participation de tous les citoyens à la vie politique du pays et le plus grand respect de l'identité et des droits de toutes les communautés, conformément aux principes de non-discrimination et d'égalité de traitement, garanti l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Macédoine, et permettra la poursuite de son rapprochement avec l'Union européenne. Il n'y a pas de solution militaire à la crise. Le cessez-le-feu doit être respecté de manière stricte. L'objectif de la France et de l'Union européenne, par le biais de son représentant à Skopje, M. Léotard, est d'aider à un dialogue politique pour aboutir à un tel accord. Sur le plan militaire, le Conseil atlantique a approuvé le 29 juin l'opération « Essential Harvest » qui prévoit la mise en place d'une opération distincte de la KFOR, dont l'objet sera de collecter les armes de l'UCK-M sans recours à la force sinon en cas de légitime défense ou de nécessaire protection des forces. La France y contribuera à hauteur de deux unités de combat (500 à 550 hommes). L'exécution de cette opération reste conditionnée par l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu durable, un accord politique entre les parties et un engagement clair et précis de l'UCK-M sur les modalités de désarmement, y compris le calendrier et le type d'équipements concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62756

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3601

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5006